

# Le financement à la Ville de Montréal

*Présentation au comité exécutif*

Le 13 décembre 2017

Montréal 



# La présentation

## **Financement**

- Les étapes préalables
- Le processus d'approbation
- Les marchés du financement municipal

## **Bilan de 2017**

- Les réalisations

## **Programme d'emprunt de 2018**

- Les besoins prévus
- La délégation du pouvoir d'accepter des offres d'emprunts

- **Fins pour lesquelles la Ville doit contracter des emprunts:**  
Presque exclusivement pour financer les investissements réalisés, à l'image des hypothèques, pour les particuliers. La Ville doit réaliser l'emprunt pour amorcer la taxation aux contribuables.
- **Le recours à l'emprunt : spécificité du monde municipal**  
Le milieu municipal, contrairement à la quasi-totalité des organisations n'a pas recours à l'emprunt lorsqu'il manque de liquidité. Il a recours à l'emprunt pour amorcer la taxation et permettre l'étalement des charges fiscales sur plusieurs années, soit en relation avec la durée de vie des immobilisations.
- **Ainsi, même si la Ville bénéficie d'un excédent d'encaisse, elle doit tout de même effectuer des emprunts.**

# ÉTAPES PRÉALABLES AU FINANCEMENT PAR EMPRUNT

## Adoption du cadre financier

Fixation des balises maximales d'endettement en fonction de la capacité de payer des contribuables

## Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI)

## Adoption des règlements d'emprunts

Par les conseils d'arrondissement, municipal et d'agglomération et le CA de la STM

- = détermine la dépense
- = autorise le financement par emprunt
- = spécifie la période maximale d'amortissement
- = spécifie la clause de taxation

## PTI net requis =

Crédits budgétaires requis (octroi de contrats, acquisitions d'immobilisations ou autres, etc.)

MOINS

Sources de financement autres que l'emprunt (subventions, réserves, surplus, promoteurs, etc.)

## Selon la capacité de réalisation des services et arrondissements

Réalisations des investissements (dépenses)

Réalisations des sources de financement autres que l'emprunt (subventions, réserves, surplus, promoteurs, etc.)

# ÉTAPES PRÉLABLES AU FINANCEMENT PAR EMPRUNT

**ADOPTION DU PROGRAMME D'EMPRUNT  
POUR L'ANNÉE SUIVANTE**



**TRANSMISSION DU PROGRAMME D'EMPRUNT AU  
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (FINANCES)**



**RÉALISATION DES EMPRUNTS**

**Pour chaque emprunt, deux grandes étapes :**

- 1. Approbation des offres de financement**
- 2. Approbation des documents de clôture**

## Cadre légal

### Charte de la Ville de Montréal, annexe C, art 121

*Lorsqu'un emprunt a été décrété par règlement, le comité exécutif peut l'effectuer, par émission de titres ou par contrat, jusqu'à concurrence du montant total en principal mentionné dans le règlement.*

### *Le comité exécutif détermine :*

- 1. le taux d'intérêt de l'emprunt ou des titres, ou la façon d'établir ce taux;*
- 2. l'époque à laquelle l'emprunt est effectué;*
- 3. le contenu des titres et des contrats; et*
- 4. les conditions de l'émission des titres.*

Le ministère des Finances du Québec doit approuver les conditions de chaque emprunt.

# LES MARCHÉS DU FINANCEMENT MUNICIPAL – VILLE DE MONTRÉAL

Emprunt sérié et  
court terme



Placement privé  
à l'étranger



Marché inst. canadien  
« best effort basis »



Délégation de  
pouvoir



Marché inst. canadien  
base de prise ferme



2000

2007/08

2010

2017

# PRINCIPAUX MARCHÉS POUR LE FINANCEMENT PAR EMPRUNT

- Le marché domestique
- Le marché institutionnel canadien
- Les marchés internationaux



# Le marché domestique

- Acheteurs : surtout la clientèle de détail au Québec
- Le marché privilégié des emprunteurs municipaux

## **Coûts de financement :**

- Obligations de la province de Québec + écart municipal

## **Structure et échéances préférées :**

- Remboursement « sérié » de 1 à 10 ans
- Échéance moyenne type : entre 3 et 5 ans

## **Mise en marché :**

- Adjudication via le système électronique du ministère des Finances
- Adjudication de titres d'un terme de 5 ans par le Service des finances

# Le marché institutionnel canadien

- Acheteurs : surtout des investisseurs institutionnels canadiens
- Les émissions doivent être d'une taille relativement importante (200 M\$ ou plus) pour attirer ce type d'investisseur
- Utilisation de souches « réouvables » qui ont favorisé l'accès de la Ville à ce marché

## **Coûts de financement :**

- Obligations du Canada
- + écart de la province de Québec + écart Montréal

## **Structure et échéances préférées :**

- Remboursement : « in fine »
- Échéances : 5 ans/10 ans/20 ans/30 ans

## **Mise en marché :**

- Syndicat financier – marché institutionnel

# Les marchés internationaux

- Marchés des placements privés internationaux
- Marchés publics internationaux

## **Coûts de financement :**

- Obligations du Canada;
- + écart de la province de Québec + écart Montréal

## **Structure et échéances préférées :**

- Remboursement : « in fine » ou « à fond d'amortissement »
- Échéances recherchées : 10 ans/20 ans.

## **Mise en marché :**

- Mise en compétition : divers marchés/divers fournisseurs

# LES COTES DE CRÉDIT DE MONTRÉAL

	<b>Moody's</b>	<b>Standard &amp; Poors</b>
<b>Montréal</b>	<b>Aa2</b>	<b>AA-</b>
<b>Province de Québec</b>	<b>Aa2</b>	<b>AA-</b>

# BILAN DES FINANCEMENTS RÉALISÉS EN 2017

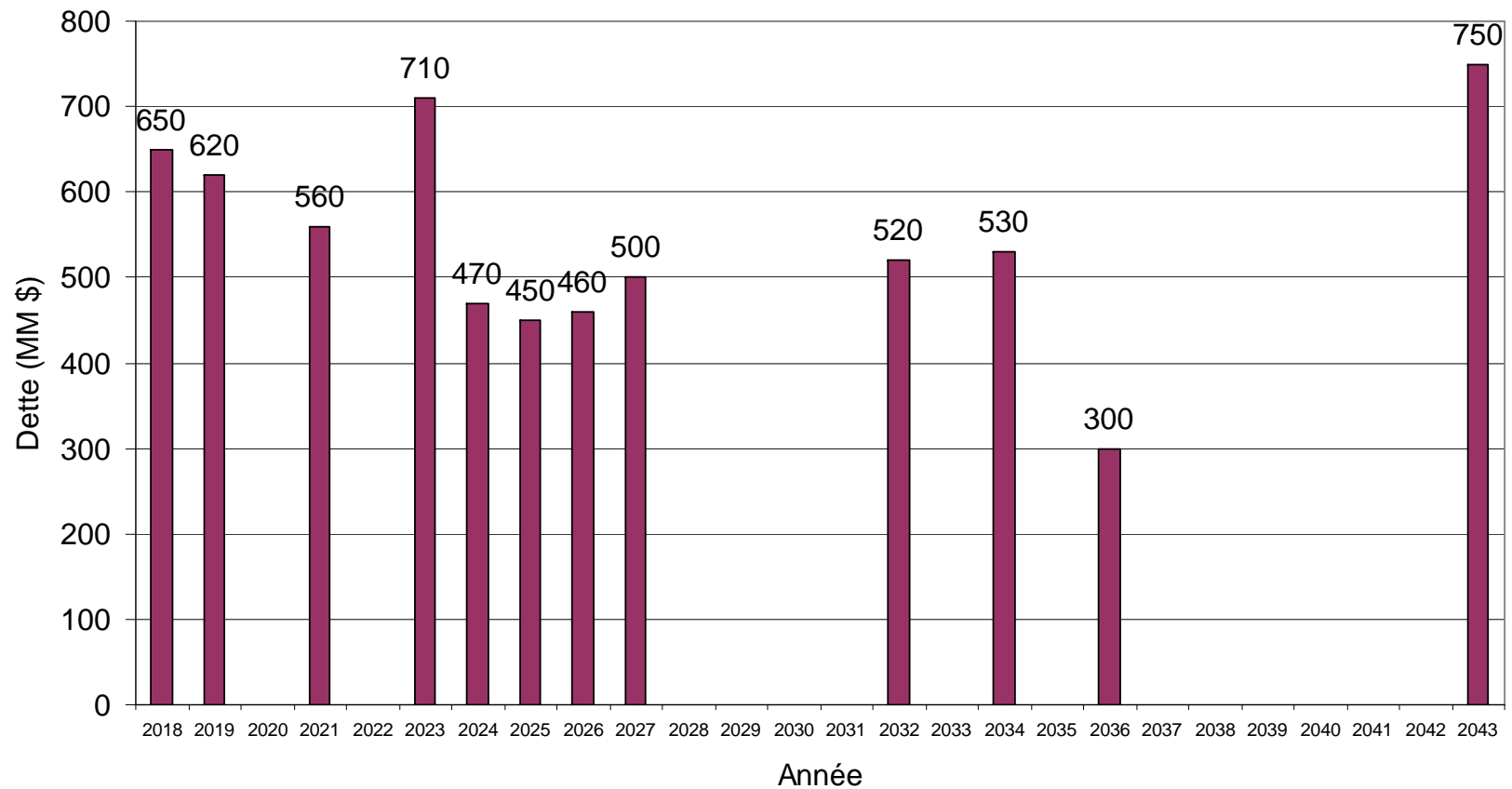
Conformément à la délégation de pouvoir consentie par le comité exécutif pour 2017, le maximum des emprunts à contracter était de 1 005 M\$ à un taux se situant à un écart maximal de 100 points de base d'une obligation du gouvernement du Québec de même échéance.

**Les financements suivants, totalisant 850 M\$, ont été réalisés en 2017 :**

Date de règlement	Échéance	Coupon	Coût	Montant (M\$)	Écart QC *
17 février 2017	1 <sup>er</sup> septembre 2027	3,00 %	3,017 %	250	34
12 juin 2017	1 <sup>er</sup> décembre 2036	3,15 %	3,214 %	300	34
6 juillet 2017	6 jul 2017 à 2022	1 % à 1,70 %	1,711 %	50	23,5
22 septembre 2017	1 <sup>er</sup> septembre 2027	3,00 %	3,093 %	250	25

\* Écart par rapport à un titre du gouvernement du Québec d'échéance similaire, exprimé en points de base.

Profil des échéances - Ville de Montréal



<b>Programme d'emprunt régulier (en millions de dollars)</b>	<b>Besoins prévus 2018</b>
Nouvelles dépenses d'immobilisations (Ville)	947
Refinancements (Ville)	196
Nouvelles dépenses d'immobilisations (STM)	317
Refinancements (STM)	2
<b>Total</b>	<b>1 462</b>

## 2018 :

- Nous prévoyons réaliser de trois à cinq émissions d'obligations variant entre 100 et 400 M\$ sur les marchés financiers au Canada.



# LA DÉLÉGATION DU POUVOIR D'ACCEPTER DES OFFRES D'EMPRUNTS

**Depuis 2010,**

*Le comité exécutif délègue au directeur du Service des finances et au directeur - Financement, trésorerie et Bureau de la retraite, le pouvoir d'accepter des offres d'emprunts selon les balises fixées dans le règlement de délégation annuel (1<sup>ère</sup> étape).*

**Par contre, cette façon de faire n'est pas optimale puisque que:**

- *ça l'implique un délai de livraison additionnel des obligations de la Ville au syndicat financier, ce qui:*
- *engendre des frais supplémentaires de l'ordre de 750 000 \$ pour un programme de financement de 1,5 milliards de dollars*
- *de plus, une fois l'offre du syndicat accepté par le Service des Finances, le comité exécutif ne peut accepter ou refuser cette offre de nouveau*

## Le règlement de délégation

- Fixe la période du pouvoir délégué
- Fixe le montant maximal qui peut être emprunté annuellement
- Fixe l'écart maximal de taux par rapport à une obligation du gouvernement du Québec de même échéance
- *Permet au Service des finances d'accepter l'offre du syndicat financier*
- *Permet au Service des finances d'approuver les documents de clôture*
- *Fixe une reddition de compte semestrielle pour le comité exécutif*

## Recommandation du Service des finances pour l'exercice 2018

- ▶ *Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'approuver des offres d'emprunts et les documents de clôture pour 2018.*
  - Un montant maximal de 1,5 MM\$
  - Un taux d'intérêt n'excédant pas les Obligations du Québec + 1,00 %;
  - Délégation au:
    - Directeur, Service des finances;
    - Directeur - Financement, trésorerie et Bureau de la retraite;
  - Reddition de compte semestrielle au comité exécutif